

conjoints de voirie et, qu'en conséquence, nombre d'entre nous sommes un peu mêlés à ce propos. Je pose la question parce que je n'ai pu obtenir satisfaction. Je sais que le ministre n'a pas, de propos délibéré, répondu de façon évasive, et je comprends qu'il ait eu quelque embarras à traiter avec les provinces à propos de ces questions. Je n'ai guère eu de satisfaction avec les questions que j'ai posées précédemment.

J'ai été particulièrement ébranlé par l'annonce qu'il a faite en réponse à une question que je lui ai posée le 4 février 1959, ainsi qu'en fait foi la page 709 des *Débats*. Je n'avais pas indiqué en vertu de quel programme il y aurait eu participation financière du gouvernement fédéral, mais j'avais demandé si, oui ou non, le gouvernement fédéral avait participé financièrement à la construction d'une route entre Kenora et Minaki. Le ministre a répondu à cette partie de la question en disant qu'aucun concours n'avait été apporté. J'ai téléphoné aux employés du bureau du ministre, et je leur ai dit mon étonnement, étant donné que j'avais posé une question semblable, le 25 juin dernier, sur la construction d'une route entre Kenora et Minaki et qu'on m'avait dit que la participation du gouvernement fédéral à l'aménagement de cette route d'accès aux forêts s'élevait jusque-là à \$24,421.75.

Je répète donc que dans ma dernière question, je n'ai pas dit en vertu de quel programme le gouvernement fédéral pouvait avoir participé. Les deux réponses me paraissent incompatibles; je me demande si la chose a été signalée au ministre et s'il peut me dire où en sont actuellement les choses en ce qui regarde le programme conjoint d'aménagement de routes pour la région située entre Kenora et Minaki.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur le président, étant donné l'entente que j'ai conclue avec les provinces, je ne puis rien dire publiquement du programme des routes d'accès aux ressources avant qu'il soit approuvé par les deux gouvernements. Dans le cas de la route qui va de Minaki à la grande route n° 17...

**M. Benidickson:** Oui, la route transcanadienne.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Oui, il importe de se bien comprendre. Cela est prévu par deux programmes, dont l'un est celui de route d'accès aux forêts. Quand il a posé sa question, l'honorable député n'a pas précisé et j'ai répondu à l'égard du programme des routes d'accès aux ressources. Je crois que j'ai donné une réponse orale.

**M. Benidickson:** Non. J'ai délibérément omis de préciser l'aspect des routes d'accès aux ressources, car je savais qu'il existait

deux ou trois autres genres de programmes. J'étais incapable de trouver à quel programme avait été affecté l'argent l'an dernier. Je dois dire que la construction a duré tout le long de la campagne électorale et n'a cessé qu'après les élections, mais, de toute façon, c'est bien cette somme qui a été dépensée.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** La confusion tient à ce que la route est aussi comprise dans le programme des routes d'accès aux ressources.

**M. Winch:** Monsieur le président, je désire ajouter quelques mots aux observations formulées tantôt par l'honorable député de Kootenay-Ouest. Nous n'avons pas à signaler que l'industrie principale de la Colombie-Britannique est peut-être l'industrie forestière. La chose est importante non seulement pour les gens de la Colombie-Britannique mais aussi au plus haut point pour le gouvernement fédéral. La prospérité de la province dépend du succès de l'industrie qui influe sur l'apport de la province en matière d'impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Comme l'honorable député de Kootenay-Ouest l'a signalé, la Colombie-Britannique a subi un rude coup l'an dernier par suite de la sécheresse exceptionnelle qui a entraîné la perte d'une quantité considérable d'arbres arrivés à maturité, la fermeture des terrains de camping à cause des incendies et la dépense de près de 10 millions de dollars pour combattre les incendies en forêt. Je veux demander avec toute l'énergie dont je suis capable que le gouvernement fédéral s'occupe de protéger la forêt contre l'incendie sous l'empire du programme d'aménagement de routes d'accès à la forêt et aux ressources. Je ne puis parler de la lutte contre l'incendie en ce moment parce que cela dépasse la portée de ces crédits supplémentaires. Je me contente de signaler la chose en passant.

Une question me vient à l'esprit à la suite de ce qu'a dit il y a un instant l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Les contrats intervenus entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet des routes d'accès à la forêt s'appliquent-ils aux routes d'accès à une forêt qui n'est pas exploitée à des fins commerciales. Je songe aux parcs provinciaux par opposition aux parcs nationaux. En Colombie-Britannique nous avons les parcs provinciaux Tweedsmuir et Garibaldi, dans des régions à forêts denses. La quote-part fédérale, qui est de la moitié des frais d'aménagement des routes d'accès aux forêts, s'applique-t-elle aux routes d'accès qui traversent des parcs provinciaux où il y a des forêts? Dans le cas de l'affirmative, en a-t-on tiré parti dans la Colombie-Britannique ou ailleurs?